

L'an deux mil quinze, et le trente du mois de juillet, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 33	Absents 1	Procurations 4
VOTE PUBLIC		
Pour 37	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 24/07/2015

Date d'affichage :

OBJET :

COMPLEXE SPORTIF

MISE A JOUR DES POSTES

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

*Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le*

Présents : MM. FX. ACQUAVIVA – D. ANDREANI – L. ANDREANI - R. BARTHELEMY - I. BENIGNI - S. BERENI – D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – JL. DELPOUX - S. DOMINICI - J.EMMANUELLI - A. FALCUCCI - J. GUGLIEMACCI - P. GUGLIEMACCI – P. GUIDONI – P. JACQ – M. LUCIANI - F. MARCHETTI - N. MARIANI - E. MUNIER – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – JM. SEITE - F. SEVEON – P.SIMEONI - E.SUZZONI - R. POIRON représentée par J. SANTELLI.

Absent(s) : M. J.P PINELLI.

Absent(s) ayant donné procuration : MP. ANTONELLI à A. FALCUCCI – J. LUCIANI à P. GUIDONI – R. SANTELLI à E.SUZZONI - G. SELLIER à F. MARCHETTI.

Secrétaire : S. DOMINICI

Le Président propose à l'assemblée communautaire d'actualiser la liste des postes du complexe sportif, dont la seule modification induite par la présente délibération est le passage à temps complet du poste de maître-nageur sauveteur, qui depuis l'ouverture du bâtiment, était à temps non complet 50 %. Cette augmentation de la quotité horaire résulte essentiellement de nouveaux cours prodigués : aquabike et squash/badminton, ainsi que l'ouverture du complexe le dimanche.

En conséquence, le Président présente la liste des postes du complexe sportif :

- 2 postes d'adjoint administratif territorial 2^{ème} classe relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, à temps complet - échelle de rémunération 3 – Indice brut de début de carrière 297, Indice brut de fin de carrière 388. Ces postes correspondent aux fonctions d'accueil.
- 1 poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet - échelle de rémunération 3 – Indice brut de début de carrière 297, Indice brut de fin de carrière 388. Ce poste correspond aux fonctions de gardien.
- 2 postes d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, à temps complet - échelle de rémunération 3 – Indice brut de début de carrière 297, Indice brut de fin de carrière 388. Ces postes correspondent aux fonctions d'agent d'entretien – ménage.
- 4 postes d'éducateur territorial des APS relevant du cadre d'emploi des éducateurs des APS, à temps complet - Indice brut de début de carrière 325, Indice brut de fin de carrière 576. Ces postes correspondent aux fonctions de surveillants et chef de bassin.
- 1 poste de conseiller territorial des APS relevant du cadre d'emploi des conseillers des APS, à temps complet – Indice brut de début de carrière 379, indice brut de fin de carrière 780. Ce poste correspond aux fonctions de direction du complexe sportif.

Le Président précise que pour une meilleure adaptation aux horaires d'ouverture du complexe, le temps de travail des agents pourra être annualisé.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la liste des postes du complexe sportif.

AUTORISE le transfert d'un poste à temps non complet en temps complet d'un Educateur Territorial des APS.

Fait et délibéré, le 30 juillet 2015

Pour copie conforme

Le Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20150730-5-2015-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2015

